Contentement ...

Al-Wadi (Hadith al-Wadi), 6 juin 1934.

Quant à la Chambre des députés, elle a approuvé hier la politique du Ministère dans la crise des Tribunaux mixtes, après cette longue et vaste interpellation — ce qui signifie, si nous avons encore l'esprit pour le comprendre, qu'elle ne s'estime pas en droit d'aborder cette crise, sauf lorsque le Ministère le lui demande lui-même; l'affaire se trouve donc confinée tout entière à l'autorité exécutive, et la Chambre ne devrait rien proposer du tout quant à sa résolution.

Et ne dites pas aux députés que la question des Tribunaux mixtes est une question purement égyptienne, puisqu'ils ont eux-mêmes déclaré que l'Égypte a le droit d'abolir ces tribunaux par une loi de son propre cru, sur la rédaction comme sur l'abandon de laquelle il n'y a pas lieu de négocier. Et puisque l'affaire relève de l'exercice du droit de chaque Égyptien, c'est le droit de la Chambre des députés, ou le droit du Parlement, de proposer l'adoption de cette loi — mieux, de rédiger lui-même cette loi, et de suivre toute la voie nécessaire à son adoption.

Ne dites pas cela aux députés; car on le leur a déjà dit, et ils s'en sont détournés sans y prêter attention, et il ne vous appartient pas d'être plus député que les députés eux-mêmes, ni plus jaloux des droits du Parlement que les membres du Parlement, bien que le Parlement ne détienne ses droits que parce qu'ils sont les droits du peuple, qui l'a délégué pour les protéger et les préserver — mieux, pour les élargir et les accroître, autant qu'il le peut dans les limites de la Constitution.

Mais c'étaient là des propos qu'on pouvait tenir hier; quant à les tenir aujourd'hui, cela n'est ni convenable ni possible, car on les qualifierait d'excès et de démesure, de penchant à la provocation et au dépassement des limites. Et puisque les députés sont contents et tranquilles, tout va bien, et tout se déroule de la meilleure manière possible. Quant au Sénat, il est devenu si content qu'il s'est lassé de son contentement, si tranquille qu'il s'est fatigué de sa tranquillité, et a perdu tout appétit pour se réunir — la preuve en est que sa majorité s'est absentée de la séance d'hier, et que seul un petit nombre y a assisté, attendant avec le président et le bureau plus d'une demi-heure, jusqu'à ce que l'attente leur parût trop longue, et qu'ils se dispersent après que le président eut annoncé que le Sénat ne s'était pas réuni faute de quorum légal, et après qu'il eut annoncé que la prochaine séance se

tiendrait lundi.

Dieu seul sait si cette séance se tiendra lundi, ou si la majorité qui s'est absentée hier s'absentera encore! Le Sénat s'est tant réuni qu'il s'en est rassasié, et s'en est détourné; et l'été est venu, qui aime le repos, les sorties, les voyages, et la jouissance de l'air pur et de la brise légère. Si le Sénat n'était pas assuré que les intérêts de la nation ne sont exposés à aucun danger, et que rien n'est à craindre pour eux, ni une majorité ni une minorité de ses membres ne se seraient absentées, et il n'aurait pas hésité à se réunir chaque jour, à toute heure de la nuit et à toute extrémité du jour, pour veiller sur les droits, protéger les intérêts, et préserver les avantages de toute perte. Mais puisque les affaires de l'Égypte sont entre les mains d'un Ministère résolu et déterminé, il n'y a aucun mal à ce que le Sénat se réunisse ou ne se réunisse pas, et aucun grief à lui faire qu'il se fatigue ou se repose.

Les députés sont donc contents et tranquilles, et les sénateurs sont de même tranquilles et contents; et les étrangers, qui étaient fâchés, se sont apaisés; qui étaient en colère, ont vu leur colère se taire; qui avaient peur, ont trouvé la sécurité; qui étaient désespérés, ont vu l'espoir leur sourire, et se sont trouvés submergés d'attente. Ils sont contents en Égypte, et contents en Europe, depuis que le président du Conseil a présenté, il y a deux jours, sa réponse à l'interpellation, montrant clairement aux députés qu'ils ne devraient pas aborder la crise des Tribunaux mixtes, sauf lorsque le gouvernement le souhaiterait. Et il a offert aux étrangers un bouquet de belles fleurs, arrangé avec le plus grand art. Et pourquoi ne seraient-ils pas contents, quand le président de la Cour d'appel mixte avait blâmé la Chambre des députés d'aborder ces tribunaux, et que le ministre de la Justice s'était opposé au président sur ce point, permettant aux députés d'aborder tout ce qu'ils voudraient des affaires de l'Égypte, et que les étrangers redoutaient que tous les ministres ne se montrent solidaires du ministre de la Justice sur ce point — jusqu'à ce qu'il apparût, il y a deux jours, que les ministres étaient d'un avis autre que celui du ministre de la Justice, et donnaient raison au président de la Cour d'appel: le Parlement ne devait pas se mêler de l'affaire des Tribunaux mixtes, sauf lorsque le gouvernement le lui demanderait, parce qu'il s'agit d'une affaire internationale ne touchant que l'autorité exécutive seule?!

Et l'homme se trompe et a raison tour à tour; il est fort probable que le ministre de la Justice ait jugé s'être trompé, et qu'il soit ainsi revenu de son erreur à ce qui était juste, se montrant solidaire des ministres, après

que les ministres eurent refusé de se montrer solidaires de lui. Et les députés ont accepté l'avis des ministres, l'avis du président de la Cour d'appel mixte, et l'avis des étrangers; c'est donc bien le droit des étrangers d'être contents, et ils l'ont été — ils ont proclamé leur contentement en Égypte; leurs journaux ont publié force propos, pleins de salutations au président du Conseil, de remerciements à son égard, d'admiration pour lui, et d'éloges de sa personne; vous pouvez le lire dans le Bourse Égyptienne paru hier soir. Et ils l'ont proclamé aussi en Europe; Le Temps s'en est réjoui et en a été satisfait, l'a louée et en a remercié — vous pouvez le lire dans les dépêches télégraphiques d'al-Ahram publiées ce matin.

Tout va donc bien: les députés sont contents, les sénateurs sont contents, les étrangers sont contents, les Anglais sont contents — les ministres ne vont-ils pas déjeuner à la table du Haut-Commissaire ce midi même?! N'est-ce pas là un signe de contentement et d'entente? Il nous faut donc remercier Dieu, puisque tout va bien, et puisque nos maîtres et nos patrons, parmi les Égyptiens comme parmi les étrangers, sont contents et réjouis.

Vous me direz: mais le peuple égyptien, lui, n'est ni content ni réjoui, ni en sécurité ni tranquille, mais au contraire tout entier mécontent, tout entier abattu, tout entier apeuré, extrêmement anxieux — et cela pourrait bien être vrai. Mais le peuple égyptien est libre; s'il le veut, il peut se soumettre et se résigner, trouvant ainsi repos et tranquillité; et s'il le veut, il peut se fâcher et se mécontenter; et dans ce cas, que le peuple égyptien regarde autour de lui — l'eau du Nil est abondante, et l'eau de la mer est encore plus abondante que celle du Nil; qu'il boive de l'une ou de l'autre; peut-être trouvera-t-il, dans l'une ou l'autre, de quoi apaiser son mécontentement et sa colère, et le ramener à la sécurité et à la tranquillité!

Il n'y a aucun mal pour l'Égypte, tant que les ministres, les sénateurs, les députés, les étrangers et les Anglais sont tous contents.